



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SUBVENTION :

Demande de subvention
auprès du Conseil
Départemental de la Seine-
Maritime pour le
financement des travaux de
sécurisation rue Saint-
Laurent

**Délibération
n°2022/132**

12 DÉCEMBRE 2022

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 16 décembre
2022 et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-deux, le douze décembre à 18 heures
30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie
de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Etaient présents :

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc,
DEMANNEVILLE Christian, MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy,
JACOB DELESCLUSE Emilie, AMIOT Alain, BRISON Sophie, CAPRON
Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie,
GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ
Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed,
MOGIS Angélique, PICARD Philippe, TOCQUEVILLE Raynald,
VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY BOURGET Brigitte,
DA SILVA Maxime.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GANAYE Brigitte qui a donné pouvoir à M. TIERCE
François, M. VINCENT Nicolas qui a donné pouvoir à M. DA SILVA
Maxime.

M. MERBAH Ahmed a été élu Secrétaire de la séance.

SUBVENTION : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Seine-Maritime pour le financement des travaux de sécurisation Rue Saint Laurent.

Monsieur Jean-Luc QUÈVREMONT, adjoint au Maire en charge de la gestion du domaine public communal et de la propreté urbaine informe le conseil municipal qu'il a été inscrit au budget primitif 2022, section investissement, les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation de la rue Saint Laurent.

Cet investissement estimé et inscrit pour la somme de 226 666.00 € HT (soit 272 000.00 € TTC) est éligible à la subvention du Département au titre « du Fonds d'Action Locale », au taux maximum de 30 % de la dépense HT plafonné à 130 000.00 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux de sécurisation de la rue Saint Laurent	226 666.00 €	Subvention attendue du Département (30 % HT)	39 000.00 €
		Autofinancement ville	187 666.00 €
TOTAL DÉPENSES HT	226 666.00 €	TOTAL RECETTES HT	226 666.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- De solliciter l'aide du Département au titre « du Fonds d'Action Locale », au taux maximum de 30 % de la dépense HT plafonnée à 130 000 euros HT ;
- D'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le plan de financement ;
- De demander l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'octroi de la subvention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com